

COMPTE-RENDU
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
11/05/2012

La réunion débute à 20h40.

79 adhérents font partie de l'ASSPB78 depuis 2011 et ont été conviés par convocation individuelle postale 1 mois avant l'assemblée et relancés par convocation écrite mailée 1 semaine avant.

9 adhérents et les 4 membres du Conseil d'Administration sont présents.

13 adhérents sont représentés par pouvoirs.

2 adhérents sont excusés et non-représentés.

51 adhérents sont absents et ne se sont pas manifestés.

L'ordre du jour est lu :

- 1) Rapport moral
- 2) Rapport financier
- 3) Bilan des actions de l'année et situations actuelles des adhérents
- 4) Devenir de l'association
- 5) Questions diverses
- 6) Démission des 4 membres du Conseil d'Administration
- 7) Election de 4 membres du Conseil d'Administration ou Dissolution

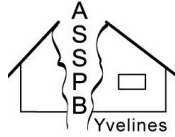
1) Rapport moral

Michel Romero, président de l'ASSPB78, remercie les adhérents présents et procède à la lecture du rapport moral, résumé ci-après :

Un bilan de l'année passée est fait avec le constat que les choses n'ont pas beaucoup évolué depuis la création de l'association. Le monde politique n'a pas été à la hauteur des espérances suscitées par eux-mêmes lors des différents rendez-vous ou réunions auxquels l'ASSPB78 était présente.

Le seul point positif à mettre à l'actif de l'association est d'avoir réussi à sensibiliser, encore un peu plus, les élus du département et l'administration en charge de ce dossier en préfecture et au ministère de l'intérieur. Cela dit, force est de constater que le dossier n'a pas pour autant notablement évolué.

Il est à déplorer que l'ASSPB78 ait été bien trop seule à se battre pour la sécheresse 2009. Pourtant les élus du département rencontrés tout au long de cette année passée parmi lesquels, le président du Sénat Mr Larcher (UMP), sa vice-présidente Mme Tasca (Parti socialiste), sans compter les conseillers généraux, avaient laissé entrevoir une lueur d'espoir.



COMPTE-RENDU
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
11/05/2012

Au travers des différents entretiens, deux voies avaient été envisagées :

La première avait pour origine le premier rendez vous au Ministère de l'Intérieur en mai 2011. A la demande du Ministère et en présence de deux députées des Yvelines, il nous avait été demandé de constituer des dossiers complets pour l'année 2010, et de les présenter directement aux services concernés du Ministère de l'Intérieur. Le nécessaire fût fait.

Parallèlement à cela les mairies ont été sollicitées afin de présenter des demandes de reconnaissances CATNAT pour l'année 2010 auprès de la préfecture.

Malheureusement la sécheresse de l'année 2010 était loin d'avoir la même intensité que celle de 2009, et le verdict pour les communes en attente d'un arrêté ne s'est pas fait attendre ; il était négatif et sans appel.

La seconde voie consistait à envisager une procédure exceptionnelle du type de celle mise en place pour la sécheresse de 2003. Suite à l'échec pour les communes des Yvelines, d'une reconnaissance en CATNAT pour 2010, plusieurs élus ont déclaré à différentes reprises que cette éventuelle solution représenterait un ultime espoir pour les sinistrés laissés-pour-compte de la sécheresse de 2009.

Députés, sénateurs, conseillers généraux ont donc envoyé conjointement des courriers appuyant cette demande à Mr Guéant, ministre de l'intérieur de l'époque et en charge du dossier.

Mais encore une fois, ce fût peine perdue car, après plusieurs semaines d'attente, une réponse négative parvenait aux élus quelques jours avant notre réunion publique de mars dernier.

Il est vrai que le contexte économique actuel laissait dubitatif quant à cette éventuelle solution, mais le rôle de l'ASSPB78 était d'explorer toute les possibilités afin de trouver une solution.

La période électorale aurait pu permettre de mettre un peu de pression sur les élus concernant ce dossier, tout comme cela avait été fait pour 2003 ; sauf qu'à l'époque, de nombreuses associations s'étaient mobilisées dans tout le pays.

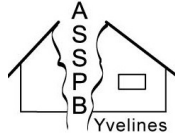
Malheureusement, une mobilisation des associations digne de ce nom n'a pas eu lieu pour 2009, loin s'en faut. L'ASSPB78 était une des rares associations, pour ne pas dire la seule, à se battre pour 2009.

Députés, sénateurs, conseillers généraux, journalistes ont été rencontrés régulièrement et des réunions publiques, réunions entre municipalités et sinistrés ont été organisées. Pour autant, cette année d'effort n'a pas porté les fruits escomptés.

Malgré tout, des espoirs sont encore permis avec d'éventuelles reconnaissances en CATNAT pour l'année 2011. Pour ce faire les mairies doivent formuler des demandes de reconnaissance CATNAT auprès de la préfecture, et ce, avant fin juin 2012. Les sinistrés doivent être vigilants et s'assurer que les mairies auront fait le nécessaire en temps et en heure.

M. Romero revient sur la sensibilisation faite par l'ASSPB78 auprès des élus et des fonctionnaires du ministère de l'intérieur et un point est acquis : les règles du jeu doivent changer. Mr Guéant reconnaît lui-même que les critères sont inadaptés à la situation.

Il faut donc revoir le système et une réforme est indispensable : tout les acteurs du dossier en sont dorénavant persuadés et un projet de réforme allant dans ce sens a d'ores et déjà été présenté au Conseil d'Etat et devrait suivre son bonhomme de chemin dans les prochains mois.



COMPTE-RENDU
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
11/05/2012

Pour conclure, il est rappelé que, comme indiqué dans la convocation reçue par les adhérents, le bureau dans sa totalité donne sa démission.

Si personne ne se représente l'ASSPB78 sera dissoute.

Il y a encore pourtant à faire au niveau associatif, comme accompagner les sinistrés dans leur démarche lorsqu'ils constatent un sinistre sur leur maison. Par ailleurs la couleur politique du pays ayant changé, des évolutions peuvent être envisagées avec les nouveaux élus. Ces deux raisons suffisent à montrer que les associations, telles que l'ASSPB78, ont encore un rôle à jouer.

M. Romero remercie l'équipe du bureau pour le travail effectué à ses côtés.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

2) Rapport financier

Vincent Bayle, trésorier de l'ASSPB78, procède à la lecture du rapport financier, résumé ci-après :

Au 31 mai 2011, le solde du compte de l'ASSPB78 était positif à hauteur de 2 338.22€.

Les différents mouvements bancaires sont ventilés de la manière suivante :

Au crédit : remises de chèques pour 220€ (adhésion de 28 nouveaux membres) ;

Au débit : paiements par chèque pour 981.82€ (par ordre d'importance : envoi des courriers aux adhérents, fourniture-encre imprimante, frais liés à l'organisation d'un petit buffet lors des réunions des adhérents) et autres frais bancaires pour 70€ (accès des comptes sur internet).

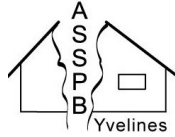
Le solde du compte au 11 mai 2012 est positif à hauteur de 1 506.40€.

Etant donné que le compte de l'association est créditeur et, à défaut de candidats à la reprise du Conseil d'Administration, en cas de dissolution de l'association, le Bureau propose de faire don des fonds disponibles à une association caritative au choix du Bureau.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Les adhérents présents expriment leur incompréhension du peu de présents à cette assemblée et de l'absence de candidats à l'élection du Conseil d'Administration. Néanmoins les adhérents présents, eux-mêmes, se disent dans l'incapacité d'assurer des fonctions associatives.

La discussion continue sur le constat de la perte de mobilisation des sinistrés yvelinois au fur et à mesure de l'année et de la quasi-absence de manifestation des sinistrés auprès de l'ASSPB78. Le peu d'adhérents présents à cette assemblée n'étonne donc pas les membres du Conseil d'Administration. Ceci correspond au constat fait sur l'année et notamment à la dernière réunion publique en février 2012 qui a eu peu de succès, en comparaison de celle de mars 2011. Lors de cette réunion, le bilan qui a été fait sur l'espoir d'indemnisation des sinistrés de 2009 était négatif, en dehors d'une reconnaissance en CATNAT Sécheresse pour une année future.



COMPTE-RENDU
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
11/05/2012

Deux adhérents font la proposition que le compte-rendu de cette assemblée, qui sera envoyé individuellement à chaque adhérent, soit accompagné d'un courrier indiquant clairement que, en l'absence de candidature aux 4 postes du Conseil d'Administration, la dissolution de l'association a été votée et sera effective à date précise.

Cette proposition est acceptée.

Une adhérente demande s'il est possible d'informer les mairies des communes des Yvelines concernées par la non-reconnaissance en CATNAT Sécheresse de la dissolution prochaine de l'association en leur demandant de faire circuler cette information via les bulletins municipaux. *Il est indiqué que ce qui concerne le fonctionnement et le devenir d'une association telle que l'ASSPB78 ne concerne pas les municipalités mais est l'affaire des adhérents eux-mêmes. Il est aussi rappelé que ces mairies avaient été sollicitées par l'ASSPB78 pour diffuser, auprès de ces administrés, sur la procédure de demande de CATNAT 2010 et que bien peu l'ont fait.*

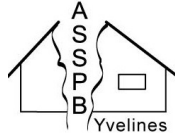
Un adhérent relate qu'il connaît une association professionnelle qui a été mise en « stand-by » à la démission des membres du Conseil d'Administration, à défaut de candidats à la réélection, sans déclaration de dissolution en préfecture, et qu'elle a fonctionné à nouveau un an après quand un nouveau bureau a pu être constitué.

Il est répondu que les statuts des associations loi 1901 imposent la dissolution de l'association en cas d'absence de membres au Conseil d'Administration avec déclaration en préfecture. Il semble, par ailleurs, que si il n'y a à ce jour pas d'adhérent volontaire au fonctionnement de l'association et si peu d'adhérents présents et à se manifester, c'est le signe que la mobilisation s'est éteinte et que les sinistrés sont découragés et ont abandonné le combat, une telle association a donc peu d'espoir d'exister ultérieurement.

Il est précisé que l'ASSPB78 fait partie d'un collectif national d'associations départementales et que chacune progressivement a été ou est en voie d'être dissoute, l'objectif initial était la défense des sinistrés non-reconnus en CATNAT Sécheresse 2003. Seule l'ASSPB78, qui a d'ailleurs déjà failli être dissoute l'année dernière, s'était engagée, sans soutien du collectif national, dans la défense des sinistrés de la sécheresse de 2009 et a tenté tout ce qui pouvait être tenté.

3) Bilan des actions de l'année et situations actuelles des adhérents

L'assemblée discute d'un éventuel espoir encore possible ou pas. Une adhérente rappelle que Mme Dumoulin, députée de circonscription, a elle-même dit, à la réunion publique organisée le 10 février dernier par l'ASSPB78, qu'il n'y avait pas d'espoir possible pour l'avenir. *Il est ainsi dit qu'effectivement, concernant le combat d'une reconnaissance en CATNAT 2009 ou d'une aide exceptionnelle pour la sécheresse de 2009, tout ce qui pouvait être tenté l'a été durant l'année 2011. La réponse de Mr Guéant, ancien ministre de l'intérieur, a été négativement claire et le contexte économique actuel n'est absolument pas favorable à une aide de l'Etat.*



COMPTE-RENDU
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
11/05/2012

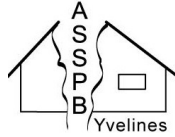
Un point est fait concernant la sensibilisation réalisée auprès des élus et de la presse depuis janvier 2011. Ce travail a permis une reconnaissance par le ministre de l'intérieur d'une inadéquation des critères actuels et de la nécessité d'une réforme. *La seule action actuelle possible des sinistrés est de maintenir la pression auprès des élus et reléguer auprès du nouveau gouvernement le projet de révision des critères CATNAT Sécheresse et d'être attentifs au futur projet de réforme du système CATNAT.*

Un problème s'est présenté cette année, c'est le manque de mobilisation nationale même au niveau du collectif des associations de défense des sinistrés de la sécheresse. Une adhérente demande s'il existe d'autres associations sur le département. *Il s'avère qu'il n'y a que l'ASSPB78 comme association départementale sur les Yvelines, d'autres associations locales existaient mais ne sont plus actives et les autres associations dans les autres départements sont en train d'être toutes dissoutes petit à petit faute de mobilisation et d'actions envisageables.*

Concernant la sécheresse de 2011, les sinistrés et les mairies sont sensibilisés à la nécessité de présenter des demandes pour l'année entière avant fin juin 2012. *Un problème toutefois n'est pas réglé, c'est celui des critères météorologiques pour cette année 2011 car la sécheresse a été exceptionnellement printanière, période pour laquelle il n'y a pas de données Météo-France. Le Ministère de l'Intérieur a interpellé Météo-France sur les données météorologiques qui pourront être transmises à la commission interministérielle. Faute de quoi, aucune commune de France ne pourra être reconnue en CATNAT Sécheresse 2011. A ce jour, le Cabinet de la Sécurité Civile ne nous a donné aucune réponse à ce sujet.*

Un récapitulatif est fait des différents rendez-vous qui ont eu lieu dans l'année avec les élus :

- Rendez-vous avec Sophie PRIMAS, Députée des Yvelines, samedi 19 février 2011
- Rendez-vous avec Cécile DUMOULIN, Députée des Yvelines, lundi 14 mars 2011
- Rendez-vous avec Yves VANDEWALLE, Député des Yvelines, lundi 21 mars 2011
- Rendez-vous avec Pierre MORANGE, Député des Yvelines, vendredi 1^{er} avril 2011
- Rendez-vous avec Anny POURSIKOFF, Député des Yvelines, lundi 4 avril 2011
- Rendez-vous avec Catherine TASCIA, Sénatrice des Yvelines, mardi 5 avril 2011
- Rendez-vous avec David DOUILLET, Député des Yvelines, vendredi 6 mai 2011
- Réunion avec Mr GENEY et Mr VENNIN, avec Mme DUMOULIN et Mme PRIMAS, Service Sécurité Civile au Ministère Intérieur, mardi 10 mai 2011
- Rendez-vous avec Christine BOUTIN, Conseiller Général Yvelines, vendredi 27 mai 2011
- Rendez-vous avec Gérard LARCHER, Président du Sénat, lundi 25 juillet 2011
- Réunion avec Mr GENEY et collaborateur, Bureau Sécurité Civile, mercredi 10 août 2011
- Réunion avec les Conseillers Généraux impactés sous la direction de Christine BOUTIN, Conseil Général des Yvelines, lundi 5 septembre 2011
- Réunion avec Mr GENEY, Mme GAUTHIER et leurs collaborateurs, avec Mme DUMOULIN et Mme PRIMAS, Bureau de la Sécurité Civile, mardi 20 décembre 2011
- Réunion avec Mr GALLAND, Mr LOESCHER et Mr MORONVAL, Préfecture des Yvelines, mercredi 18 janvier 2012



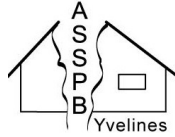
COMPTE-RENDU
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
11/05/2012

Lors de la précédente assemblée générale, l'ASSPB78 avait rendu compte de son rendez-vous au Ministère de l'Intérieur avec le président de la commission interministérielle qui statue sur les demandes communales de reconnaissance en catastrophe naturelle. Lors de ce rendez-vous, l'ASSPB78 a fait la demande d'une révision des dossiers des communes des Yvelines non-reconnues en CATNAT Sécheresse pour 2009, ce qui a été refusé car, en dehors d'une demande expresse du Tribunal Administratif, la commission ne peut réétudier les dossiers. Néanmoins, a été proposé une ré-étude des dossiers si présentés pour aggravation des sinistres pour la sécheresse de 2010 en les étayant de rapports avérant le lien de causalité et mettant en avant les éléments géotechniques sur lesquels s'appuyer lors des prises de décisions de la commission. Le rendez-vous du 10 août 2011 au Cabinet de la Sécurité Civile a été décisif pour comprendre que l'action pour une reconnaissance en CATNAT Sécheresse des sinistrés laissés-pour-compte de 2009 n'aboutirait pas. Les critères météorologiques d'éligibilité CATNAT Sécheresse étaient bien loin d'être remplis dans les Yvelines pour 2010, les éléments géotechniques présentés dans les dossiers des sinistrés ne pouvaient donc pas être pris en compte. Les demandes de certaines communes avaient déjà été étudiées et refusées par la commission au jour de ce rendez-vous. *Dès lors, puisque la révision des demandes de 2009 était refusée, puisque la présentation des demandes de 2009 pour aggravation sur 2010 n'avait pas aboutie, ne restait à explorer et tenter, comme suite à la sécheresse de 2003, que la piste d'une aide exceptionnelle du gouvernement. Malheureusement, les derniers courriers reçus de Mr Guéant sont éloquentes, ouvrent sur une révision des critères d'éligibilité pour les sécheresses dans l'avenir mais ferment la possibilité d'une aide exceptionnelle pour les sinistrés laissés-pour-compte de 2009.*

Lecture est faite du courrier du 2 février 2012 de Mr Guéant à Mme Boutin, dans lequel il dit : « j'ai le regret de porter à votre connaissance qu'il n'est pas envisagé, à l'heure actuelle, de mettre en place un dispositif d'aide exceptionnel au titre de la sécheresse de 2009 ».

Lecture est faite du courrier du 4 janvier 2012 de Mr Guéant à Mme Primas, dans lequel il dit : « il n'existe pas actuellement de corrélation entre les critères météorologiques fournis par Météo-France aux membres de la commission interministérielle chargée de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et les relevés géotechniques du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) précisant la nature argileuse du sol. Or, selon que la nature argileuse du sol est à aléa faible, moyen ou fort, il paraît pourtant probable que ce dernier est impacté de façon différente lorsqu'il est placé dans les mêmes conditions climatiques. Afin d'assurer cette corrélation entre les critères météorologiques et les critères géotechniques, j'ai donc sollicité les services de Météo-France ainsi que ceux du BRGM afin qu'une étude conjointe permette, pour le traitement des sécheresses à venir, de corrélérer la nature argileuse du sol et les effets des conditions météorologiques, afin d'apprécier le plus finement possible la réalité du terrain et défendre ainsi l'intérêt légitime des sinistrés ».

Concernant la sécheresse de 2003, l'ASSPB78 a œuvré activement auprès du Ministère de l'Intérieur et de la Préfecture des Yvelines pour que le reliquat puisse être redistribué de manière conséquente et adaptée aux sinistrés qui n'avaient pu utiliser les fonds insuffisants lors de la procédure initiale. *Les Yvelines ont ainsi été le département à obtenir la somme la plus importante concernant la redistribution du reliquat de la PROCES Sécheresse 2003.*



COMPTE-RENDU
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
11/05/2012

4) Devenir de l'association

Comme il l'a déjà été évoqué au cours de l'assemblée, durant l'année écoulée l'ASSPB78 a menée nombre d'actions tant pour les sinistrés de la sécheresse de 2003 que pour ceux de la sécheresse de 2009. *Il ne reste plus maintenant que l'espoir d'une révision des critères et d'une réforme du régime CATNAT Sécheresse qui permettrait aux sinistrés d'obtenir reconnaissance en CATNAT pour une sécheresse future.*

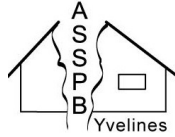
Le rôle de l'association n'est désormais plus que celui de conseil auprès des sinistrés sur la procédure CATNAT Sécheresse et de relai éventuel auprès des mairies ou préfecture. *Les sinistrés doivent se mobiliser pour solliciter leurs maires et sensibiliser à leur situation, se grouper localement pour constituer des dossiers et éventuellement pour mutualiser les moyens en cas de nécessité d'expertise, étude de sols ou travaux.*

5) Questions diverses

Une adhérente pose la question du rôle des mairies dans le renseignement de tous les habitants d'une commune concernant d'éventuels problèmes de sécheresse sur l'année et du relai et suivi des demandes CATNAT au niveau des élus par les mairies elles-mêmes. *Il est expliqué que ce sont aux habitants sinistrés de se signaler en mairie, pas aux mairies de questionner les habitants. Ensuite les mairies ne peuvent que remplir un formulaire de demande de reconnaissance en CATNAT sur la base des demandes et des éléments fournis par les sinistrés et le transmettre à la préfecture. Le reste de la procédure est gérée par la préfecture qui transmet les demandes au Ministère de l'Intérieur après vérification. Les décisions sont ensuite prises par la commission aux vues des seules données Météo-France. Les élus ne peuvent être sollicités que par les sinistrés eux-mêmes via des démarches telles que l'ASSPB78 l'a listé sur son site internet.*

Une adhérente demande pourquoi les assurances ne prennent pas en charge les sinistres si ce n'est pas estimé être lié à la sécheresse. *Il est rappelé que les contrats d'assurance habitation ne prennent pas en charge les sinistres liés à un agent naturel, sauf si cela a un caractère exceptionnel qui est reconnu par l'Etat. Or l'Etat ne dit pas que les sinistres des laissés-pour-compte de 2009 ne sont liés à la sécheresse mais que la sécheresse sur ces zones n'a pas été d'une intensité exceptionnelle qui justifierait la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle et la contribution de l'Etat.*

Une adhérente questionne sur la possibilité de vendre sa maison dans cet état. *Il n'est pas impossible de vendre un bien sinistré, à perte bien sûr si les travaux de confortation des fondations ne sont pas réalisés, et au prix du marché avec un argument de bonne adaptation du bâtis au terrain si les travaux sont réalisés.* L'exemple est donné d'un bien vendu par des sinistrés sur la commune de Médan, la vente s'est faite rapidement, au prix du marché déduction faite du montant des travaux de confortation estimé qui n'avaient pas été réalisés avant la vente.



COMPTE-RENDU
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
11/05/2012

Les adhérents présents se demandent pourquoi il y a si peu de mobilisation des sinistrés. *Il semble que les sinistrés se sont démobilisés notamment vu les réponses du gouvernement précédent et qu'ils se sont aussi reposés sur les seules actions des représentants de l'association.*

La question est posée de l'investissement nécessaire pour être actif dans l'association. *Il est dit que pour les rendez-vous avec les élus et les interviews avec la presse, il faut pouvoir être disponible et réactif sans trop de contraintes professionnelles mais que les actions peuvent être menées autrement surtout maintenant que la sensibilisation des élus a été faite, comme faire des relances écrites, être présents aux réunions, etc. Chacun à son niveau peut agir et des actions sont possibles localement sans appartenir à une association. L'exemple est donné du Collectif des Sinistrés de la Sécheresse 2009, qui a été reconnu par les instances et dont la représentante est toujours sollicitée par les élus, alors que ce collectif de sinistrés n'a pas de statut juridique.*

6) Démission des 4 membres du Conseil d'Administration

Démission des quatre membres du Conseil d'Administration :

- Vincent BAYLE, Trésorier
- Michel MINET, Membre CA
- Nathalie RIO, Secrétaire
- Michel ROMERO, Président

L'assemblée prend acte de ces démissions.

7) Election de 4 membres du Conseil d'Administration ou Dissolution

Aucune candidature n'a été reçue à ce jour, suite à la convocation, avec information d'élection et bon pour candidature, envoyée il y a un mois par voie postale à tous les adhérents avec rappel par mail il y a une semaine.

Aucun des 9 adhérents présents ni des 13 représentés par pouvoir ne se porte candidat.

Par conséquent, l'association sera dissoute d'ici la fin juin 2012 avec déclaration en préfecture. Les fonds à disposition dans les comptes de l'association seront redistribués à une association caritative désignée ultérieurement par les membres du bureau.

Un courrier d'information d'absence de candidature au Conseil d'Administration et de dissolution future sera envoyé à chaque adhérent avec le compte-rendu écrit de cette assemblée générale. L'information sera affichée sur le site internet de l'ASSPB78.

Ces décisions sont approuvées à l'unanimité.

La réunion se termine à 22h15 et est suivie d'un pot de l'amitié.